

FNE-FORMATION 2021

NOUVEAUTÉ FNE-FORMATION BY PROMOTRANS

FINANCEZ VOS PROJETS DE FORMATION
AVEC DES SOLUTIONS ADAPTÉES

LE FNE, C'EST QUOI ?

Le Fond National de l'Emploi (FNE) permet de **financer la formation** des salariés pour les entreprises en mutation économique et/ou en reprise d'activité, en difficulté ou en activité partielle. **Le dispositif a été repensé en 2021** et continue d'**accompagner les entreprises** pour faire de cet outil un élément important en faveur de la reprise des activités. Les inscriptions pour toute demande de financement des formations sont ouvertes jusqu'au 10 décembre 2021. Le parcours de formation doit commencer avant le 31 décembre 2021 et être réalisé avant fin 2022. En fonction de la taille de votre entreprise, une prise en charge complémentaire est possible et plafonnée à 80€ par heure.








LE FNE, POUR QUI ?

LE FNE-FORMATION EST DESTINÉ AUX ENTREPRISES :

- Ayant recours à l'activité partielle (AP) ou à l'activité partielle de longue durée (APLD)
- En difficulté depuis 2020, c'est-à-dire justifiant d'une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires, ou de mutations technologiques, ou d'une réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité. Le justificatif demandé est une attestation sur l'honneur de l'employeur.
- En reprise d'activité / mutation
- Le FNE-Formation est accessible aux entreprises ayant ouvert une négociation de Plan de Sauvegarde de l'Emploi dès lors que la formation s'adresse à des salariés non concernés par une mesure de licenciement économique.
- Le FNE-Formation s'adresse à tous les salariés de votre entreprise, qu'ils soient en poste ou dans une situation d'activité partielle, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation et ceux appelés à quitter l'entreprise.

LE FNE, POUR QUOI ?

LE FNE A POUR BUT :

-  Le développement des compétences
-  La qualification et la certification
-  Le maintien dans l'emploi
-  L'adaptation au poste
-  La participation à des formations obligatoires et réglementaires concourant à l'employabilité des salariés et à la reprise d'activité de l'entreprise et/ou du secteur



LE FNE, POUR MOI ?

Nous vous proposons différents parcours qui s'adaptent à votre activité et aux besoins de votre entreprise ainsi qu'à ceux de vos collaborateurs, tous éligibles au dispositif. Parmi ces parcours, vous trouvez :

- **DES ACTIONS DE FORMATION FAVORISANT LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES SALARIÉS, POUVANT INCLURE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES (FCO, MATIÈRES DANGEREUSES ET CACES)**

Exemple :

Parcours Conducteur : FCO (Formation Continue Obligatoire) + Gestes et Postures + Module Conduite rationnelle ou Module Arrimage

Parcours Cariste : CACES (Cariste ou grue auxiliaire ou nacelle) + Module Gestion informatisée des stocks

- **DES FORMATIONS DIPLÔMANTES : TOUS LES TITRES PROFESSIONNELS ET TITRES CERTIFIÉS**

Exemple :

Formation Responsable d'une Unité de Transport de Marchandises

Certificat de L'École de Maîtrise des Transports Routiers (EMTR/RETM)

Titre Professionnel de Conducteur Routier de Marchandises sur Porteur

Titre Professionnel de Conducteur de Transport en Commun sur Route

- **DES PARCOURS DE FORMATION SUR MESURE ET PERSONNALISÉS**

LE FNE-FORMATION VOUS INTÉRESSE ? VOUS VOULEZ EN DÉCOUVRIR PLUS ?

Contactez-nous pour mieux connaître les solutions de financement proposées par votre OPCO selon votre situation et la taille de votre structure !

[JE CONTACTE UN CONSEILLER](#)

www.promotrans.fr